RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



VOUS ÊTES AIDE À DOMICILE ?

VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER DE LA NOUVELLE AIDE CARBURANT

Les conditions sont assouplies :
rouler 30 km par jour en moyenne, trajets domicile-travail et professionnels compris.

TESTEZ VOTRE ÉLIGIBILITÉ SUR

aides-carburants.gouv.fr

Édition : Direction générale de la cohésion sociale • Photos : Gettyimages • Création : Dicom des ministères du Travail, de la Santé et des Solidarités • Novembre 2026.